



Villejust Informations

A la Une...



ESCAPADE DANS LE LOIRET POUR NOS SENIORS

Le temps était au beau fixe en cette journée du 10 septembre 2015 pour la 2ème sortie annuelle des seniors organisée comme chaque année par le CCAS.

Le programme proposait cette fois une sortie dans le Loiret, sur les communes de Pithiviers et Barville-en-Gâtinais.

Après avoir récupéré tous les participants inscrits, le bus s'élançait avec notre joyeuse équipe vers Le Relais de la Poste à PITHIVIERS pour un petit-déjeuner copieux et gourmand.

Les estomacs rassasiés, la journée a débuté par la visite du musée du transport suivie d'une ballade en train à travers la campagne du Pithiverais. L'association du Musée du Transport de Pithiviers nous a proposé un voyage en train touristique sur la voie étroite (60 cm) de l'ancien chemin de fer départemental T.P.T. (Tramway de Pithiviers à Toury). C'est à la fermeture du réseau betteravier desservant les sucreries de Pithiviers et de Toury, que fut créé, il y a une quarantaine d'années, ce premier chemin de fer touristique français, entièrement géré et exploité par des bénévoles.

Après un agréable moment de découverte de jolis paysages, les 46 participants à cette sortie sont arrivés au Cabaret « Le Diamant Bleu » à Barville-en-Gâtinais, lieu choisi cette année pour un déjeuner-spectacle féérique.

Le menu a été très apprécié et s'est déroulé dans une ambiance sympathique, où se mêlaient blagues et histoires du temps passé.

Le Diamant Bleu a ensuite présenté la Comédie Music-hall événement "Love, là où le futur devient réalité ! »

Un véritable Show conçu en version « Comédie-Musicale » Original.

Un nouveau « concept » moderne, dynamique pour l'esprit « Cabaret Music-Hall » tout en gardant les ingrédients incontournables d'un cabaret (des plumes, des strass et des paillettes) qui a émerveillé l'ensemble des participants.

Ce spectacle a ponctué cette journée riche d'enseignements et de divertissements et c'est vers les 17 heures que s'est effectué le retour de notre joyeuse équipe, arrivée sur Villejust aux alentours de 19h, heureuse et ravie de cette belle journée de convivialité.



Dans ce numéro

Infos administratives 2 à 6

Cadre de vie 7

Associations 8 à 15

Informations pratiques 16



AVIS DE FERMETURE DE LA MAIRIE NOUVEAUX HORAIRES



Du fait d'une nécessaire réorganisation de services, il a été décidé d'une modification des jours d'ouverture au public des services administratifs de la mairie.

Aussi, depuis le 9 septembre dernier, la mairie est fermée au public le mercredi.

En revanche, les démarches liées plus particulièrement aux Affaires Générales (et éventuellement aux autres services) seront possibles uniquement sur rendez-vous pour les administrés dont la situation ne permet pas de se déplacer en mairie les autres jours.

Cette organisation n'aura bien évidemment pas d'incidence sur les situations d'urgence.

MAIRIE

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX



En raison des jours fériés à venir, l'ensemble des services municipaux seront fermés :

- Le mercredi 11 novembre 2015 - *Armistice 1918*



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion de l'Armistice du 11 novembre 1918, la municipalité rendra hommage aux victimes des guerres du passé et du présent, le :

MERCREDI 11 NOVEMBRE 2015

Le Maire et le Conseil Municipal invitent la population ainsi que les anciens combattants à participer à cette cérémonie qui aura lieu au Monument aux Morts, Place de l'Eglise.

Les enfants des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire « Jeanne Chanson » participeront à cette cérémonie en chantant « La Marseillaise ».

RASSEMBLEMENT A 11H15 DEVANT LA MAIRIE

Un vin d'honneur sera servi à la population à l'issue de la cérémonie, en Mairie, Salle du Conseil.



VACCINATION ANTIGRIPPALE

Dans le cadre de la campagne de vaccination antigrippale, des permanences seront assurés :

Cabinet Infirmier
Mme Evelyne GOUETTA
RPA - 7, Place de l'église
VILLEJUST

Les mardis et mercredis de 16h à 18h
à partir du 20 octobre prochain.

Pour tout renseignement, contacter *Madame Evelyne GOUETTA*
au 06 75 73 93 19.



Informations administratives

PASSE TA VIE EN MODE IMAGINE'R



Nous vous informons que, suite à une décision du STIF en date du 8 juillet 2015, le forfait Imagine'R est devenu « toutes zones », depuis le 1er septembre 2015.

Ce forfait permet désormais de voyager dans tout l'Ile-de-France, tous les jours de la semaine, de façon illimitée, au tarif de 341,90 € par an (dont 8 € de frais de dossier), hors subventions éventuelles.



CARTE IMAGINE'R ET OPTILE



La municipalité participe aux frais de la Carte Imagine'R et Optile des lycéens (de la 2^{nde} à la terminale et BEP/CAP).

Pour 2015/2016, la subvention municipale est de 70€.

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service scolaire au 01.69.31.74.42.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention devront être déposées avant le 15 novembre 2015 :

- . photocopie de la carte Imagine'R ou Optile
- . certificat de scolarité
- . RIB
- . photocopie du courrier qui accompagne la carte



A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2015, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.



CARTE SCOL'R

Les imprimés de demande de carte de transport scolaire pour l'école maternelle « Les Tilleuls », l'école élémentaire « Jeanne CHANSON », le collège « Jules VERNE » et le lycée « Henri POINCARE » sont téléchargeables sur notre site Internet www.mairie-villejust.fr et disponibles également en mairie.

Les enfants ayant bénéficié de la carte Scol'R pour l'année 2014-2015 se verront adresser un imprimé directement à leur domicile par le Conseil Départemental de l'Essonne.

Il est rappelé que ces imprimés, une fois complétés et signés, doivent être tamponnés par le Chef d'établissement d'accueil de votre(vos) enfant(s) avant la fermeture de l'établissement et déposés ensuite au service scolaire de la mairie (organisateur local) et non au Conseil Départemental.

La participation familiale par élève pour 2015-2016 s'élève à 115 €.

La subvention municipale pour l'année 2015-2016 est de 80 € par enfant.

Les pièces nécessaires, afin de bénéficier de cette subvention, devront être déposées avant le 15 novembre 2015, à savoir :

- . photocopie de la carte SCOL'R 2015-2016
- . RIB

A PARTIR DU 16 NOVEMBRE 2015, PLUS AUCUN DOSSIER NE SERA PRIS EN COMPTE.



COMMUNIQUE RELATIF AU REFUS DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE POUR LA SECHERESSE AYANT SEVI DURANT L'ÉTÉ 2009



Suite à la manifestation de désordres consécutifs à la sécheresse qui a sévi sur le territoire Villejustien durant l'été 2009, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle avait été déposée le 7 octobre 2010 par la commune auprès de la Préfecture de l'Essonne.

Or, par un arrêté interministériel en date du 13 décembre 2010, cette demande avait été rejetée.

La commune, soucieuse de la défense des intérêts de ses administrés sinistrés, avait formé un recours gracieux le 14 mars 2011 auprès du Ministre de l'Intérieur, sollicitant le retrait de l'arrêté du 13 décembre 2010, et la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Le Ministre a refusé de faire droit à cette demande, décision qui a été contestée devant le Tribunal Administratif de Versailles, par une requête en annulation enregistrée le 24 juin 2011, comme 11 autres communes de l'Essonne, procédure initiée dès le départ par l'UME.

Parallèlement, plusieurs demandes de communication de documents ont été formulées d'une part, auprès du Ministre de l'Intérieur, et, d'autre part, auprès des services de METEO FRANCE, afin d'être en possession de tous les éléments utiles au soutien de nos prétentions devant le Tribunal.

Par jugement en date du 29 juillet 2013, le Tribunal administratif de Versailles a rejeté notre requête, en considérant, notamment, que la sécheresse n'a pas eu un caractère d'intensité anormal durant l'été 2009, et que les critères mis en œuvre par le Ministre pour apprécier l'absence de caractère anormal n'étaient pas arbitraires.

Les motifs retenus apparaissant contestables, une requête en appel a été déposée devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles le 30 septembre 2013.

En dépit des arguments exposés devant les juges d'appel tant par mémoires écrits que lors de l'audience de plaidoirie qui s'est tenue le 28 mai 2015, la Cour, par un arrêt rendu le 25 juin dernier, a validé le raisonnement du Tribunal, et a rejeté notre recours et condamné la commune de VILLEJUST à **verser la somme de 1.000 € à l'Etat.**

Le pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat est la seule voie de recours existant à l'encontre de cet arrêt.

Or, la Haute juridiction, dans le cadre d'un pourvoi, n'examine pas les circonstances de fait, qui relèvent de l'appréciation souveraine des juges de première instance et d'appel.

En l'espèce, aucune irrégularité n'a pu être décelée dans le raisonnement des juges du fond, après analyse de l'avocat de la commune.

Les chances de succès en cassation apparaissent donc minimales.

Dans ces conditions, au vu du coût prévisionnel d'une procédure devant le Conseil d'Etat, ***soit a minima 4.500 € HT, des risques de condamnation à des frais irrépétibles* qui peuvent s'élever à 3.000 €,*** et compte-tenu des coûts déjà exposés pour les besoins de cette procédure, ***soit plus de 4.500 € à ce jour (plus les 1.000 € de condamnation dus à l'Etat),*** la collectivité estime qu'il n'est pas opportun de poursuivre cette action contentieuse comme les 11 autres communes de l'Essonne concernées d'ailleurs.

Je tenais à vous rendre compte de l'ensemble des diligences qui ont été menées par vos élus, dans le souci de défendre au mieux les intérêts des sinistrés, et force est de constater malheureusement que ce sont les victimes (la commune et les administrés) qui sont condamnées dans cette affaire.

Restant naturellement à votre disposition pour répondre à vos éventuelles interrogations,

Le Maire,
Serge PLUMERAND.

* ***irrépétibles*** : qui qualifie les frais versés à son avocat par la partie qui a gagné son procès, et qui ne sont pas inclus dans les dépens. A la demande de la partie gagnante, ces frais irrépétibles peuvent faire l'objet d'une appréciation du tribunal et s'ajouter aux condamnations principales et aux dépens mis à la charge de la partie perdante.



C.L.I.C Orgyvette

CLIC ORGYVETTE

La ville de **Villejust** a signé un partenariat avec le **Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)** gérontologique de **Orgyvette**.

Ce partenariat regroupe également d'autres communes du département (Ballainvilliers, Champlan, Chilly-Mazarin, Epinay-sur-Orge, La Ville du Bois, Longjumeau, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Monthléry, Morangis, Nozay et Saulx-les-Chartreux) qui font comme **Villejust** partie du **Comité de pilotage du centre**.

Le CLIC est un service gratuit de proximité qui vous informe et vous accompagne dans le bien vieillir et le maintien à domicile.

Créé en 2004, le CLIC Orgyvette est adossé administrativement à l'Hôpital Privé Gériatrique Les Magnolias (HPGM).



Il est financé par :

- Le Conseil Départemental de l'Essonne
- Les 13 communes de son territoire
- L'HPGM

Il s'adresse exclusivement aux seniors de plus de **60 ans** et à leurs familles.

Maintien à domicile

Les principales actions du CLIC sont pour faciliter le maintien à domicile des personnes qui deviennent moins autonomes avec l'âge. Aménager le logement, déclencher des services à domicile, trouver des aides pour financer la dépendance... Les personnes concernées peuvent contacter directement le CLIC, parfois se sont des proches (voisins, amis, famille, professionnels de santé...) qui signalent aussi le besoin.

La demande est étudiée par le personnel du CLIC qui peut se déplacer au domicile pour évaluer au plus juste la situation, déclencher des dispositifs d'aide, d'accès au droit, de portage de repas, de télé-alarme, de médecine, etc.

Le CLIC se rapproche aussi des organismes de retraite pour concentrer tous les partenaires à la résolution de la demande.

Tous les mois, le CLIC organise des réunions de concertation avec ses partenaires (CCAS des communes, services sociaux, services de soins, caisses de retraite...) pour ajuster son action aux dossiers qui lui sont soumis, et prendre les bonnes décisions. Et quand les situations sont plus difficiles, une réunion de synthèse rassemble les partenaires qui peuvent répondre à un cas particulier spécifique.

D'autres actions...

Tous les sujets qui concernent les personnes âgées de plus de 60 ans concernent le CLIC. A titre d'exemple, il intervient pour :

- L'accès au droit en mettant par exemple en contact avec un conseiller juridique
- Les coordonnées des professionnels de santé agissant sur le territoire (infirmières, médecins...)
- Les loisirs, pour aider à trouver une activité de bénévolat pour les personnes qui viennent d'être à la retraite et qui veulent faire profiter de leur énergie.

Des actions de prévention

Le CLIC organise aussi régulièrement des actions de prévention à destination des seniors et des accompagnants. Conférences, rencontres...

Il est aussi à l'œuvre pour l'organisation de la Semaine Bleue, au mois d'octobre.

Adresse :

CLIC Orgyvette

77, rue du Perray 91160 Ballainvilliers

Tél. : 01 69 80 46 92 ou [clic.orgyvette\(at\)wanadoo.fr](mailto:clic.orgyvette(at)wanadoo.fr)

Horaires d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

Le CLIC Orgyvette vous reçoit dans ses locaux ou se déplace à domicile. Afin d'éviter toute attente, nous vous conseillons de prendre rendez-vous.





REGIONALES 2015 : DATES ET ORGANISATION DES ELECTIONS

Dates du scrutin

Les dates des régionales sont fixées aux **dimanches 6 décembre et 13 décembre 2015**.

Mode de scrutin

Les conditions pour être élus aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

1er tour

Les listes qui obtiennent plus de 10 % des suffrages exprimés au 1er tour des régionales sont qualifiées pour le second tour, si aucune liste n'a obtenu la majorité absolue.

2ème tour

La liste qui arrive en tête au 2ème tour obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges au conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Conditions de vote

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Un article complet consacré aux Elections Régionales 2015 sera publié dans le prochain Villejust Informations

RADICALISATION VIOLENTE/ENRÔLEMENT DJIHADISTE

QU'EST-CE QUE LA RADICALISATION ?

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme.

Il concerne le plus souvent des adolescents et des jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés, mais vulnérables.

Le but des actions de prévention est d'éviter l'endoctrinement et le basculement dans une phase de recrutement et/ou de passage à des actes violents.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

PREVENTION ET SIGNES D'ALERTE

Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage.

- rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches ;
- rupture avec l'école, déscolarisation soudaine ;
- nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire, vestimentaire, linguistique, financier
- changements de comportements identitaires : propos asociaux, rejet de l'autorité, rejet de la vie en collectivité, repli sur soi, fréquentation de sites Internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste, allusion à la fin des temps.

QUE FAIRE FACE A CES SITUATIONS ?

Prenez contact dès que possible avec les autorités compétentes :

- par téléphone au **0 800 005 696**, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h. Le centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation a mis en place ce numéro gratuit depuis un poste fixe partout en France
- par internet sur www.stop-djihadisme.gouv.fr pour accéder à un formulaire en ligne

- 1- Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent de demander de l'aide et/ou de signaler tout comportement inquiétant.
- 2- La plate-forme téléphonique est à l'écoute des familles et des proches. Elle recueille les éléments utiles sur la situation des personnes en danger. Elle permet le suivi et l'orientation des jeunes concernés et de leurs familles par les services compétents sous l'autorité des préfets, dans chaque département.
- 3- Le numéro vert et le formulaire en ligne permettent d'engager la démarche d'opposition à la sortie du territoire d'un mineur (sur le fondement de l'article 371-3 du code civil).



Cadre de vie



La municipalité a le plaisir de vous annoncer que le **service de navette gratuite intercommunale** sera effectif **à compter du 2 novembre 2015**.

La navette fonctionnera 3 matinées par semaine (lundi, jeudi et vendredi) de 9h30 à 13h30.

Elle desservira les arrêts de Fretay, La Poitevine, Chemin Vert, Mairie, Grand Dôme et le centre commercial Villebon 2. Les utilisateurs seront libres de monter et descendre aux grés de leurs envies, sans limite.

Plus d'informations dans le fascicule joint à ce Villejust Informations.



L'ESPACE INFO ENERGIE

CONSEILS GRATUITS
ET INDEPENDANTS POUR
ECONOMISER L'ENERGIE

L'ESPACE INFO ENERGIE d'EUROP'ESSONNE

vous accompagne dans vos projets
de rénovation thermique

Retrouvez les dates des
balades thermographiques
Automne-Hiver 2015/2016



Les Balades Thermographiques

Sous réserves de conditions météorologiques adéquates

+ de 250 personnes ont déjà pu profiter de ces balades, pourquoi pas vous ?

L'objectif de ces balades est de réaliser des photographies à infrarouge de votre habitation afin d'observer les déperditions de chaleur.

Les prises de vues et leur analyse qui vous seront présentées, permettent au Conseiller Info Energie de vous proposer des solutions pour améliorer la performance énergétique de votre habitation.

VILLEJUST

Samedi 7 novembre - de 8h30 à 11h30

Samedi 5 décembre - de 8h30 à 11h30

Lieu de rendez-vous à définir en fonction des inscrits

Contact pour inscription et informations :

01 69 31 74 46 - urbanisme@mairie-villejust.fr

Toutes les informations sur www.europessonne.fr

INFO ÉNERGIE



DECHETERIE (Horaires et fonctionnement)

Adresse:

Avenue des Deux Lacs - 91140 - VILLEJUST

Horaires:

Du lundi au samedi de 9h à 17h45 sans interruption.

Le dimanche et certains jours fériés de 9h à 12h45.

(Fermeture le 1^{er} Janvier, 1^{er} Mai, 14 Juillet, 15 Août et 25 Décembre)

Informations pratiques:

La déchèterie du SIOM est exclusivement réservée aux foyers du territoire SIOM et du SIRM.

L'ACCÈS EST STRICTEMENT INTERDIT AUX PROFESSIONNELS.

Un badge d'accès vous est remis lors de votre 1^{er} passage sur présentation d'1 pièce d'identité et d'1 justificatif de domicile. 5 passages par mois sont autorisés et UN SEUL passage le week-end (en raison de l'affluence).

Dépôts maximum : 1 m³ par jour de déchet, 2 m³ pour les végétaux et 5 m³ de déchets par mois et par badge.

Déchets interdits:

Amiante, fibres-ciment, pneus, déchets radioactifs, explosifs, ordures ménagères... (liste non exhaustive)

Vous pouvez télécharger le Guide de la déchèterie ainsi que le Règlement intérieur sur les sites internet www.mairie-villejust.fr ou sur www.siom.fr, rubrique Déchèterie



FÊTE DU VILLAGE/FORUM DES ASSOCIATIONS



C'est sous des pluies quasi diluviennes que La Fête du Village et le Forum des Associations se sont déroulés le **SAMEDI 12 SEPTEMBRE** au Parc des 2 Lacs.

Malgré tout et notamment entre deux passages pluvieux, les nombreuses animations tels que le trampoline, le mur d'escalade, les kartings à pédales, les jeux anciens en bois, le stand de maquillage, les sculptures sur ballons... ont permis aux plus courageux des petits comme des grands, de profiter de cet après-midi festif.

Le forum des associations a débuté en début d'après-midi comme prévu mais a été déménagé du Parc des 2 Lacs et déployé sous le auvent de la Grande Salle.

Cela a permis aux visiteurs, néanmoins venus nombreux, de s'informer sur les nombreuses activités sportives, culturelles et manuelles proposées pour l'année 2015/2016 et de s'y inscrire, à l'abri de cette mauvaise météo.

La Municipalité a ensuite offert un apéritif à la population aux alentours de 19 h 00, au bar de la Grande Salle et en extérieur pour les plus téméraires, tout en musique, avec la participation de l'Atelier Latino.

Celui-ci a été suivi d'un dîner dansant, bien au sec, organisé également par la municipalité. Un gigot bitume accompagné de salade verte aux croûtons et une tarte aux pommes étaient proposés aux convives. Ce repas très original fut apprécié par les 130 personnes présentes à celui-ci.

Les festivités se sont achevées avec la distribution de lampions aux enfants mais qui malheureusement n'a pas été suivie du traditionnel feu d'artifice.

Effectivement, malgré l'accalmie sur le plan météorologique et la patience des Villejustiens ainsi que des convives du repas dansant encore présents à 00h30, c'est avec regret que Monsieur le Maire a du finalement annoncer l'annulation du feu d'artifice.

Le temps très pluvieux tout au long de la journée a eu raison de la technique et des artificiers, pourtant à pied d'œuvre pour essayer de trouver une solution, afin que le feu ait lieu, mais en vain. Les fusées pyrotechniques ayant pris l'humidité, celui-ci n'aurait pas été à la hauteur de ce qu'on en attendait.

La déception se lisait sur les visages car jusqu'au bout on a espéré que le feu d'artifice puisse être tiré comme prévu. Mais la météo et la technique en ont décidé autrement...

Nous vous donnons donc rendez-vous l'année prochaine en espérant une météo plus clémente afin de jouir comme les années précédentes d'un magnifique feu d'artifice !



Associations, loisirs, culture

FÊTE DU VILLAGE/FORUM DES ASSOCIATIONS (suite en images)



ASSOCIATION PÊCHE

CONCOURS DE PÊCHE DU SAMEDI 12 SEPTEMBRE AU PARC DES 2 LACS

Nous tenons à remercier tous les courageux qui sont venus participer au concours de pêche organisé lors de la Fête du Village malgré le mauvais temps.

Tous les pêcheurs ont pris du poisson : 63 au total (gardons, tanches, brèmes et perches).



Petit apéritif pour se réchauffer !

Gagnants par catégorie

Hommes : THUILLIER Jean, CROUZET Alain et BENOIT Alain - Femmes : LELARD Marie

Enfants : ROBIN Geoffrey

LES ILLUMINATIONS DE NOËL A PARIS VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2015

Comme chaque année, à la période de Noël, Paris va se transformer en ville lumière et briller de mille feux. La capitale est encore plus belle en cette période.

TOUT SIMPLEMENT MAGIQUE



La Municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale de Villejust propose donc à tous les Villejustiens et Villejustiennes une sortie intitulée :

« LES ILLUMINATIONS DE NOËL A PARIS » LE VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2015

Un tour guidé en car (2h00) de Paris illuminé et 2 heures de marché de Noël (Champs Elysées). Car avec toilettes, air conditionné, vidéo DVD.....

Départ de Villejust : 18h00
Retour prévu à Villejust à 23h30
(Prévoyez une collation)



TARIF PAR PERSONNE : 16€
prix coûtant (tout âge)
(Règlement par chèque à l'ordre du trésor public)

Inscriptions limitées à 50 places

Profitez-en, en venant assister à ses illuminations



✂.....
COUPON-RÉPONSE – ILLUMINATIONS DE NOËL – VENDREDI 04 DÉCEMBRE 2015
A remettre à la Mairie à Melle MONGIS – 01.69.31.74.41

impérativement avant le vendredi 20 Novembre 2015 accompagné du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL :

ARRÊTS DE CAR :

NOMBRE DE PARTICIPANTS

TOTAL PAR FOYER :

Le Bourg 18h00

La Poitevine 18h05

Fretay 18h10

La Folie Bessin 18h15



CONCOURS DE DECORATION DE MAISONS - NOËL 2015

La Municipalité vous propose cette année encore, le concours de décoration de maisons pour Noël prochain, **sans inscription préalable**.

Les élus commissionnés passeront donc dans le Bourg et les Hameaux, pour avoir une vue globale des décorations réalisées par tous les administrés.

Le jury communal appréciera les efforts pour l'embellissement de la commune, du paysage et de l'amélioration de l'environnement et **sera habilité à prendre des photos de vos réalisations**.

Des prix seront attribués aux décorations jugées les plus féériques !!!



TELETHON A VILLEJUST

Après-midi TELETHON à VILLEJUST
SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015

Les Ateliers Créatifs et Décoratifs, avec la participation de la municipalité, organisent un après-midi TELETHON de 13h30 à 19H00 au Gymnase de la Poupardière.

Mobilisez-vous ! Et venez participer et découvrir les différents ateliers mis en place. Au programme : 5 ateliers créatifs, ateliers sportifs, vente de crêpes...

Plus d'informations vous seront communiquées dans le prochain Villejust Infos.

Tous les dons récoltés seront intégralement reversés à l'AFM TELETHON.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler **Mme Corinne AFONSO** au **06 08 15 51 87**.



PARIS-BREST-PARIS : UN VILLEJUSTIEN A L'HONNEUR !



Monsieur Roland REAULT, Villejustien de 74 ans, a accompli une belle prouesse sportive en participant à la mythique course de vélo, PARIS-BREST-PARIS, qui s'est déroulée du 16 au 20 août 2015.

Il est venu à bout de celle-ci en 84 h soit 4 jours pour 1230 km parcourus.

Bravo à lui !

Nous lui transmettons toutes nos félicitations pour ce bel exploit sportif.





ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES

Les P'tites Puces

(Vide-grenier spécial jouets, livres, articles de puériculture

Le Samedi 10 Octobre 2015

et vêtements enfants)

Gymnase de la Pou-
pardière – de 10h à 17h
Emplacement de 2m : 4€



Date limite d'inscription : 7 Octobre 2015

Pour votre inscription, veuillez adresser votre règlement à :



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE VILLEJUST



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE VILLEJUST



LA TROUPE DES ZICOS

Le Fête des Zicos

Le nouveau spectacle Zicorama se prépare ! Toute l'équipe donne rendez-vous au public dans le **Complexe des Deux Lacs** pour présenter l'édition 2015 du concert, qui correspond aux **10 ans de la troupe**.

Des vidéos, des décors, des costumes, du son, de la lumière et dix musiciens accompagneront 30 artistes sur scène qui reprendront de grands standards Français et Internationaux dans des mises en scène originales. *De Patrick Bruel à Joe Dassin, de Madonna à Florent Pagny en passant par The Clash, Michel Fugain, Michael Jackson, Louise Attaque, France Gall... tous les styles et toutes les époques seront représentés.*

Des écoliers de Villejust participeront à ce grand spectacle qui sera aussi l'occasion de découvrir le nouveau Complexe sous un autre aspect.

Vous pouvez réserver vos places à la billetterie du magasin Auchan de Villebon-sur-Yvette ou par téléphone au **01 76 91 60 55**

Les Dates :

Vendredi 20 novembre à 20h30

Samedi 21 novembre à 20h30

Dimanche 22 novembre à 15h30

Dimanche 22 novembre à 20h30

Lundi 23 novembre à 20h30

Mardi 24 novembre à 20h30

Le single, l'affiche et le clip de cette nouvelle édition sont disponibles sur le site www.zicosite.fr

Nous vous attendons encore nombreux en 2015 pour venir voir ce concert qui vous fera forcément chanter une fois de plus !

Merci à tous.

La Troupe des Zicos présente son nouveau spectacle musical

La Fête des Zicos

Du 20 au 24 Novembre 2015
Complexe des Deux Lacs
VILLEJUST

Renseignements et Réservations
-01 76 91 60 55
-Billetterie Auchan Villebon



REGARDS EN ARRIERE



Droit de vote des femmes en France, il y a 70 ans !

Alors que la France avait été l'un des premiers pays à instaurer le suffrage universel masculin, il faudra un long processus pour que ce droit soit étendu aux femmes.

Pendant l'Occupation, de nombreuses femmes ont rejoint les rangs de la Résistance. Un engagement qui conduit la France libre du général **DE GAULLE** à reconnaître l'égalité économique et politique des sexes.

C'est ainsi qu'une ordonnance du 21 avril 1944 du gouvernement provisoire du général **DE GAULLE** à Alger donne le droit de vote aux femmes. Il est également donné aux femmes le droit d'être élues.

Ce principe sera inscrit dans le préambule de la constitution du 27 octobre 1946 dans les principes fondamentaux de la République : « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

LIEU DE VOTE		MAIRIE de VILLEJUST	
Nom : <i>Montiège Germaine Manach</i>			
Prénoms : <i>Germaine</i>			
Profession : <i>cultivatrice</i>			
Date de naissance : <i>8-5-1909</i>			
Lieu de naissance : <i>Sault la Chèvreux S&O</i>			
Domicile : <i>Villejust</i>			
Numéro de l'inscription sur la liste électorale : <i>237</i>			
SCRUTINS		Le 15 SEPT 1945	
1	4	LE MAIRE : <i>L. Marinier</i>	
2	5	SIGNATURE DE L'ÉLECTEUR : <i>Manach</i>	
3	6		

<p>RECOMMANDATIONS IMPORTANTES</p> <p>L'électeur ne sera admis à voter qu'après être passé par l'isoloir où il doit placer son bulletin dans l'enveloppe réglementaire qui lui sera remise à son entrée dans la salle de vote.</p> <p>DISPOSITIONS PÉNALES</p> <p>Décret organique du 2 Février 1852</p> <p>Art. 33. — Quiconque aura voté dans une Assemblée Electorale soit en vertu d'une inscription obtenue dans les deux premiers cas prévus par l'article 31 (a), soit en prenant faussement le nom et qualité d'un électeur inscrit, sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans, et d'une amende de deux cents francs à deux mille francs.</p> <p>Art. 34. — Sera puni de la même peine tout citoyen qui aura profité d'une inscription multiple pour voter plus d'une fois.</p> <p>(a) Personne qui se sera fait inscrire sur la liste électorale sous de faux noms ou de fausses qualités, ou aura dissimulé une incapacité prévue par la loi, ou aura réclamé et obtenu une inscription sur deux bulletins.</p>	<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté - Egalité - Fraternité</p> <p>MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR</p> <p>Carte d'Electeur</p> <p>VALABLE POUR LES ÉLECTIONS JUSQU'AU 31 MARS 1946.</p> <p>DÉPARTEMENT Seine et Oise</p> <p>Commune de VILLEJUST</p>
--	---

Les françaises sont appelées à voter pour la première fois le 29 avril 1945, à l'occasion des élections municipales, puis le 21 octobre 1945, dans le cadre d'un référendum et d'une élection législative. Le référendum portait sur l'élection ou non d'une assemblée constituante chargée d'élaborer une nouvelle constitution. Une réponse négative aurait eu pour conséquence le maintien de la constitution de 1875 et donc de la Troisième République.



Le scrutin du 21 octobre 1945 verra l'élection de 33 députées pour une assemblée constituée au total de 586 sièges.

La liste des députées élues en 1945 est disponible sur le site Internet de l'assemblée Nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/elections/femmes-deputees.asp>

En 2012, 155 candidates furent élues députées pour un total de 577 sièges.

Cette histoire nationale s'illustre par la carte d'électrice d'une Villejustienne, **Germaine MONTIÈGE**, établie le 15 septembre 1945 et signée du maire de l'époque, **Léon MARINIER**.

Nous remercions la famille de nous avoir permis d'utiliser ces documents.

Pour *Regards en arrière* – Thierry ETIENNE – Florence GRAVIER

Germaine MONTIÈGE, épouse d'André MANACH - source famille MANACH - Villejust – 2015



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES :

Espace Communal des Coudrayes

Cours de dessin
le mercredi de 17h à 19h
(Hors vacances scolaires)

Cours de modelage
le samedi de 14h à 16h
(Hors vacances scolaires)

Inscrivez vous, il reste des places !

Renseignements - Contact:

Mr Neuville Guy
01.60.11.29.32

Mairie
01.69.31.56.73

INSCRIPTIONS ATELIERS THÉÂTRE—DESSIN—MODELAGE

Permanences en Mairie :

- Lundi 12 octobre de 17h30 à 19h00
- Mercredi 21 octobre de 17h30 à 19h00
- Mercredi 28 octobre de 17h30 à 20h30



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 12 octobre	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 19 octobre	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 26 octobre	Lieu non précisé	Marcelle
Lundi 02 novembre	Lieu non précisé	Michèle
Lundi 09 novembre	Lieu non précisé	Karen

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n°419,
les articles associatifs à faire
paraître devront parvenir en
mairie au plus tard le

19 octobre 2015

Ramassage des encombrants

Vendredi 16 octobre 2015

Retrouvez toutes les dates sur
notre site internet :

www.mairie-villejust.fr

Rubrique Ville pratique



Horaires d'ouverture de la mairie (services fermés au public le mercredi)

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Urbanisme	01.69.31.74.46
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82

Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1 ^{er} Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2 ^{ème} Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Péricolaires
Didier MEZIERES	3 ^{ème} Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4 ^{ème} Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5 ^{ème} Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :

Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet– 01 69 31 74 41

Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Conception et rédaction :

Liliane GASPARIK

Contact :

gasparik.liliane@mairie-villejust.fr

